

En mai 1996, la mairie de Fréjus envisage un projet immobilier sur le site de l'ancienne base militaire qu'elle a achetée l'année précédente. Dans une lettre d'avril 1995 une lettre du contrôleur des armées précise que « dans une partie du sous-sol, la teneur en PCB est de 480 mg/kg alors que la valeur maximale admissible est de 50 mg/kg ».

Le Canard Enchaîné
22 mai 1996

ROBIN DES BOIS

Association de protection de l'Homme
et de l'environnement
14, rue de l'Atlas - 75019 Paris
01.48.04.09.36

Léotard projette de construire sur du vieux pyralène

LÉOTARD résiste de plus en plus mal à la tentation de reprendre la truellerie. Comme en témoigne sa volonté de bétonner un peu l'ancienne base aéronavale de Fréjus. En 1995, quand il était encore, et pour quelques jours, le ministre de la Défense de Balladur, il avait vendu à sa commune 106 des 150 hectares de ce terrain militaire situé en bord de mer. Prix de cette transaction signée précipitamment entre Léotard-maire et Léotard-ministre, en avril 1995 : 45 millions.

Aujourd'hui, le projet d'urbanisation porte sur 13 hectares seulement de la zone acquise. Reste que la ville s'était engagée à ne jamais construire sur le site, mais un élu digne de ce nom pouvait-il laisser perdre toute cette bonne terre à béton ?

Missives-missiles

Selon les flics de la brigade financière qui ont eu vent du projet immobilier et l'ont évalué avec les professionnels de la région, ses promoteurs devraient empocher une plus-value « particulièrement exceptionnelle » de 2,6 milliards. Le plus drôle, si l'on ose dire, c'est

que le sous-sol de l'ancienne base aérienne est assez douteux. Les militaires, grands écologistes devant l'Éternel, y ont déversé depuis 1917 tous les déchets qui leur sont tombés sous la main.

Le contrôleur général des armées chargé de l'inspection des « installations classées » énumérait, dans une lettre adressée en avril 1995 à l'ingénieur des Ponts et Chaussées, un certain nombre de ces « matériaux divers (...) présentant des dangers pour l'environnement ». Et de préciser qu'il s'agissait d'hydrocarbures, tubes électroniques, batteries, piles, transfo au pyralène... ».



Dans une deuxième lettre postée quinze jours plus tard, le contrôleur des armées précise même « la teneur élevée en pyralène (...), 480 mg/kg pour une valeur maximale admissible de 50 mg/kg » recelée dans une partie du sous-sol. Ce n'est jamais que six fois la dose admise. Et de rappeler aux

acheteurs, notamment le maire Léotard, « les obligations légales à respecter en matière de protection de l'environnement ». Comme si Léo n'avait pas le droit d'agrandir son Port-Fréjus en lui ajoutant un lotissement-Seveso...

Maigre consolation pour les écologistes du coin : la base aéronavale de Fréjus figure toujours au « tableau général des biens de l'Etat ». Ce qui signifie que Léo, qui a surendetté sa ville avec ses réalisations dans la zone portuaire, n'a pas encore trouvé les 45 millions nécessaires pour signer la transaction définitive. Mais les brouilles juridiques n'ont jamais constitué un obstacle sérieux sur le chemin de l'ex-moine bâtisseur.

A. Rt

● Premier adjoint de Léotard à la mairie de Fréjus, Elie Brun a été mis en examen le 15 mai, suite à la plainte d'un Fréjusien illégalement exproprié, René Espanol, « Prise illégale d'intérêt, trafic d'influence, corruption par personne dépositaire de l'autorité publique », etc., le sort promis à ce M. Brun nous fend le cœur. D'autant plus que le juge va vouloir entendre Léo sur les opérations que son adjoint est suspecté d'avoir menées dans son dos.